

- TEAM CFTC -
PARTICIPATION :
EXPLICATION ET POSITION CFTC

**LA PARTICIPATION
CHEZ AIRBUS ?**

AVEC

CHIFFRES 2025

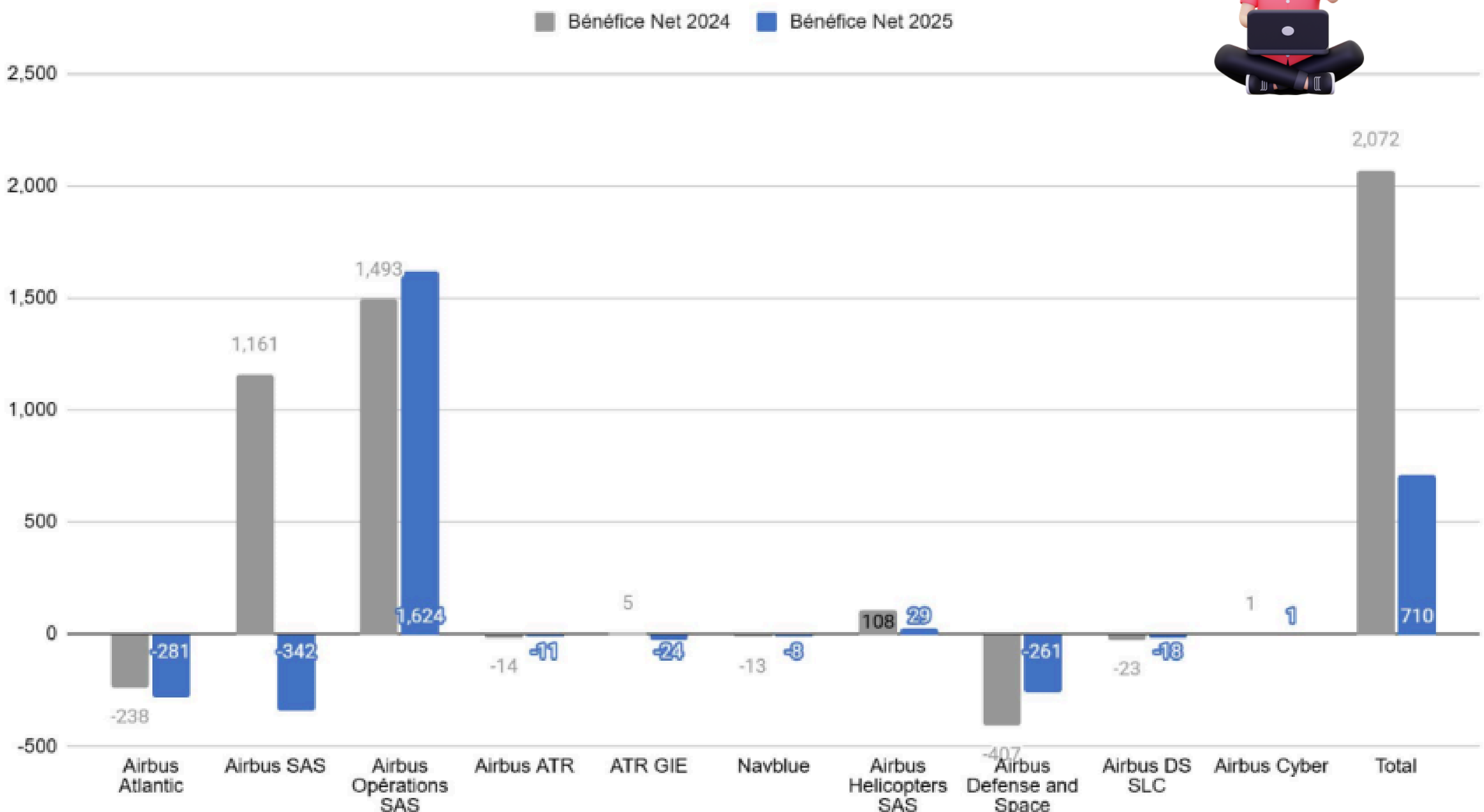
- Somme des REX* en France: 2,313 milliards d'€
- Bénéfice net fiscal en France : 710 millions d'€
(Versus bénéfice de 2,072 milliards d'€ pour 2024)

**REX : résultat d'exploitations*

- Prime exclusivement Française
- Basée sur les chiffres des sociétés du groupe Airbus en France
- 1 formule légale (cadre légal) et 1 formule dérogatoire (négociée chez Airbus)
- Mutualisée pour tous les salariés en France dans notre accord



Bénéfice Net Fiscal 2024 et 2025 par entité (M€)



**La CFTC est attachée à la mutualisation négociée dans nos accords.
Sans cela, beaucoup de salariés ne toucheraient pas ou peu de primes.**

MONTANT MOYEN DE PRIME DE PARTICIPATION (EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FORMULES)

Participation	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs equivalent temps plein	47919,29	47839,40	51020,72	53433,86	54483,3
Formule légale - montant moyen (cadre légal)	151,37 €	872,13 €	1345,27 €	3467,1 €	2056,04 €
Formule dérogatoire actuelle - montant moyen (négociée avant 2026)	2913,2 €	2982,08 €	3000,78 €	4472,99 €	2033,54 €
Nouvelle formule dérogatoire - montant moyen (négociée cette année)	2655,42 €	3063 €	3002,66 €	3444,73 €	3662,53

RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION DÉROGATOIRE (RSP = k x D)

ANCIENNE FORMULE pour D

- Σ des résultats d'exploitations des sociétés
- +/- Provisions pour pertes sur résultats de participation
- +/- Σ des résultats financiers
- +/- neutralisation des opérations et provisions sur titres
- dividendes reçus
- + dotation des provisions de change de l'année visée
- reprise sur provision de change de l'année N-1
- impôts théoriques

k = 10%

NOUVELLE FORMULE pour D

- Σ des résultats d'exploitations des société au titre de l'année visée
- impôts théoriques

k = 11,5%

Formule plus simple, moins de financier et plus lisible.

ET SI LES ACCORDS N'ÉTAIENT PAS SIGNÉS ?

- Application stricte de la formule légale
Pas de formule dérogatoire négociée
- Aucune mutualisation entre les sociétés du groupe
Pour exemple, seuls les salariés Airbus Operations auraient eu une prime cette année
- L'accord de plafonnement reste en vigueur
- Pas de prime complémentaire de 500€

Vous percevez dès maintenant les premiers effets visibles et désagréables sur le sujet



POURQUOI LA CFTC A DÉCIDÉ DE SIGNER

La CFTC entend et partage la déception légitime des salariés face à une forte baisse de la prime de participation cette année.

La CFTC a également revendiqué une distribution uniforme de la prime pour tous les salariés. La Direction a accepté pour la prime complémentaire, malheureusement pas pour celle qui sera distribuée l'année prochaine.

Pour autant, bloquer l'accord aurait été bien pire pour l'ensemble des salariés. Notre signature est un choix de responsabilité pour sécuriser des avancées majeures :

- **Sécurisation des primes futures** : nous avons profondément réformé le calcul pour les prochaines années. En sortant l'impact de la parité euro-dollar et les versements de dividendes de la formule, nous rendons le dispositif plus juste et plus lisible.
- **Gains immédiats obtenus** : nous avons arraché le déplafonnement des primes (accord participation et intéressement) ainsi qu'une prime de compensation de 500 € pour tous – indispensable, même si nous savons qu'elle reste insuffisante.
- **Transparence et contrôle** : nous avons obtenu le mandatement d'un cabinet d'expertise extérieur et indépendant afin d'analyser les données de 2025.

Sans signature, l'application de la formule légale et l'absence de mutualisation aurait privé une immense majorité d'entre nous de prime.